

Extrait du Site Officiel de la Mairie de Bohal - Morbihan

<http://bohal.fr/Salle-multifonctions.html>

SALLE MULTIFONCTIONS

- VIE PRATIQUE -



Date de mise en ligne : mardi 23 février 2010

Description :

Tarifs, disponibilités, conditions de réservation

Site Officiel de la Mairie de Bohal - Morbihan

SALLE MULTIFONCTIONS



Salle multifonctions

La commune de Bohal dispose d'une salle multifonctions mise en service au printemps 2009. Elle est composée d'un hall d'accueil avec bar, équipé d'un évier, frigos, lave-vaisselle, congélateur (ceci dans le but de permettre une location de salle sans avoir à louer la cuisine) ; d'une grande salle permettant d'organiser des spectacles, réceptions, etc... pouvant recevoir jusqu'à 250 personnes assises ou 500 debout ; d'une cuisine et d'une salle de restauration scolaire.

Ces tarifs sont à compter du 01/01/2017.

LOCATIONS DES SALLES PAR LES PARTICULIERS

	<i>salle multifonctions</i>		<i>salle asso</i>
Particuliers BOHALAIS	SALLE	SALLE + CUISINE	
Vin d'honneur(11 /15 h)	70 €	120 €	X
Soirée (16h /2h)	140 €	240 €	60 €
Journée (9 h /2 h)	200 €	350 €	90 €
2 journées (9 h 2h j+1)	350 €	500 €	180 €
Courte durée			20 €

Particuliers EXTERIEUR	SALLE	SALLE + CUISINE	
Vin d'honneur(11 /15 h)	90 €	160 €	X
Soirée (16h /2h)	240 €	340 €	100 €
Journée (9 h /2 h)	300 €	450 €	150 €
2 journées (9 h 2h j+1)	450 €	650 €	300 €

NOTES :

- * Pour un samedi soir, ou dimanche, remise des clés entre 11 h et 12 h à la permanence des élus à la mairie.
- * Pour le dimanche, si salle louée la veille, état des lieux de sortie et remise des clés à la salle à 9 heures.
- * Journée, remise des clés lors de l'état des lieux du vendredi
- * Été : possibilité d'avoir la cantine, 100 € en plus
- * Caution ménage 150 €

LOCATIONS DES SALLES PAR LES ASSOCIATIONS

	<i>salle multifonctions</i>		<i>Salle Asso</i>
Associations DE BOHAL	SALLE	SALLE + CUISINE	
1 Manifestation	50 €	150 €	Gratuit

Association EXTERIEUR	SALLE	SALLE + CUISINE	
1 Manifestation	90 €	200 €	Gratuit
Courte durée (Max 3h)	30 €	X	X

L'ETAT des LIEUX et la remise des clés se font selon le planning d'occupation

Le locataire est considéré avoir pris connaissance et approuvé le règlement.

Règlement 2017



annexe

